



## Condamnation a la prison en espagne

Par **michetless**, le **15/11/2018 à 10:30**

bonjour je suis condamner a six mois de prisons en Espagne car en état d'ivresse j'ai tapé mon épouse je precise que cela ne m'était jamais arrivez et que mon épouse ma pardonner et n'a pas porter plaintes malgré cela sa c'est passer dans la rue et des policiers m'ont vus dois je accomplir cette peine en France ou en Espagne puis je bénéficier d'un bracelet électronique peut il y avoir extradition ou autre vos réponse me seront très utile merci michel

Par **youris**, le **15/11/2018 à 14:03**

bonjour,  
en principe, vous devez exécuter votre peine de prison dans le pays du tribunal qui vous a condamné.  
pour le bracelet électronique, la décision appartient à la justice espagnole.  
la décision d'exécuter votre peine en france dépend d'un accord entre le france et l'espagne.  
il vaut donc mieux que vous ne retourniez pas en espagne.  
salutations